



VALIDITE : 2026

Tarifs :

La rémunération des auteurs est proportionnelle aux ressources du diffuseur.

Le taux de base applicable est de 6 %.

Votre contrat unique couvre les répertoires de : la SACEM, la SACD, la SCAM et la SDRM pour le droit de reproduction mécanique de la SACEM.

Conditions de l'autorisation :

Votre autorisation est délivrée au titre du droit de reproduction et du droit de représentation.

Cette autorisation ne concerne pas notamment le droit moral, les droits dérivés tels que le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, le droit de traduction, etc. Elle ne concerne pas non plus les droits voisins du droit d'auteur.

Vous devez être majeur ou représentant légal d'un mineur ou d'une personne sous tutelle ou curatelle.